

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 AVRIL 2019

Etaient Présents 45 titulaires, 4 suppléants, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Bernard MORA	à	Jean-Pierre TERUEL
	Jacques CAZAURANG	à	Patrick MAUNAS
	Henri BELLEGARDE	à	Elisabeth MEDARD
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Aimé SOUMET
	Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
	Maïte POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOULOU	à	Michel ADAM
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE
	Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE

<u>Suppléants</u> :	JEAN6Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), Jean-Michel IDOPE (excusé), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Jacques NAYA (excusé), Marc OXIBAR (excusé), David CORBIN (excusé), Jean CASABONNE, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Gérard ROSENTHAL, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT

RAPPORT N° 37-190409-DEV-

PARC D'ACTIVITES DU GABARN
AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

M. LACRAMPE rappelle que par délibérations du 13 avril 2017 et du 9 novembre 2017 le Conseil Communautaire a décidé d'engager la 2^{ème} phase des travaux d'aménagement du Parc d'Activités du Gabarn, soit l'aménagement et la viabilisation de 30 000 m².

Les travaux ont démarré fin février 2018. Cependant, une fois le chantier lancé, une entreprise, ayant pré-réservé environ 17 000 m² nous a fait part de sa volonté de surseoir à cette acquisition pour une durée indéterminée.

Ainsi, la CCHB a été contrainte d'interrompre le chantier en juillet 2018, afin de revoir l'aménagement d'une partie des 30 000 m² et de procéder au redécoupage des 17 000 m² initialement dévolus à une seule entreprise.

Il convient donc de signer un avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour intégrer les modifications suivantes :

- Reprise du projet au stade PRO-DCE et établissement d'un permis d'aménager modificatif,
- Modification du budget d'opération suite à l'intégration de travaux de préparation de plateformes et de viabilisation complémentaires.

Le coût de ces viabilisations restantes est estimé à 606 619 € HT (hors révisions de prix).

Ainsi, le marché IMS, qui s'élevait, à 57 700 € HT après avenant n°2 est porté au maximum à 67 000 € HT, soit + 16.12 %

Cette dépense sera prévue au BP 2019, Budget Annexe du Gabarn.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du Parc d'Activités du Gabarn (en vertu de l'article 139-2° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics),
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 09 avril 2019

Suivent les signatures

Affiché le 15.04.2019

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/04/2019